

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Délibération
N°2022-09-161Bis

Annule et remplace la
délibération n°2022-09-161 :
Solde subvention 2022
à RADIO FUGI

Vu la délibération n° 99-12-169 du 26 décembre 1999 du Conseil de District définissant le mode de calcul de la subvention annuelle de la Communauté à RADIO FUGI,

Vu la délibération n°2022-03-024 du 22 mars 2022 actant le versement d'un premier acompte de 20 000 €,

Vu la délibération n°2022-07-146 du 26 juillet 2022 actant le versement d'un second acompte de 20 000 €,

Considérant l'analyse du compte de résultat et du bilan 2021, ainsi que celle du budget prévisionnel de l'année 2022 de RADIO FUGI, approuvés lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022 dont les éléments figurent dans le tableau ci-dessous :

2019			
Subvention générale 2019	Indice année 2018 / Indice année 2017	Montant théorique	Montant voté/versé
156 530,45 €	1,013757862	158 683,97 €	158 683,97 €
Poste Reporter 2019	Indice année 2018 / Indice année 2017		Poste reporter retenu
31 320,00 €	Non applicable	31 320,00 €	31 746,03 €
Total subvention		190 003,97 €	190 430,00 €
Trop perçu			426,03 €
2020			
Subvention générale 2019	Indice année 2019 / Indice année 2018	Montant théorique	Montant
158 683,97 €	1,011923226	160 575,99 €	160 575,99 €
Poste Reporter 2020	Indice année 2019 / Indice année 2018		Montant
41 760,00 €	Non applicable	41 760,00 €	42 257,91 €
Total subvention		202 335,99 €	202 833,90 €
Trop perçu			497,91 €

2021			
Subvention générale 2020	Indice année 2020 / Indice année 2019	Montant théorique	Montant
160 575,99 €	0,997126162	160 114,53 €	160 114,53 €
Poste Reporter 2020	Indice année 2020 / Indice année 2019		Montant
41 760,00 €	0,997126162	41 639,99 €	41 639,99 €
Total subvention		201 754,52 €	201 754,52 €
Trop perçu			0,00 €
2022			
Subvention générale 2021	Indice année 2021 / Indice année 2020	Montant théorique	Montant
160 114,53 €	1,028244788	164 636,93 €	164 636,93 €
Poste Reporter 2021	Indice année 2021 / Indice année 2020		Montant
41 639,99 €	1,028244788	42 816,10 €	42 816,10 €
Poste agent maintenance	Montant annuel 2022		Montant
1	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Total subvention		207 903,03 €	207 903,03 €
Acomptes (1+2)		40 000,00 €	40 000,00 €
Trop perçus 2019 et 2020		-923,94 €	-923,94 €
Solde de subvention 2022		166 979,09 €	166 979,09 €

Entendu la question de M. Claude WALLENDORFF relative à l'évolution du poste de reporter,

Entendu la réponse du Président confirmant que cette évolution est comptée à partir de l'année 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

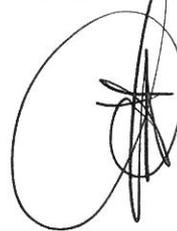
- * **constate** un trop-perçu sur les années 2019 et 2022 d'un montant de 923,94 €,
- * **approuve** le montant définitif de la subvention 2022 à RADIO FUGI, fixée à 207 903,03 € et le montant du solde à verser de 166 979,09 €, déduction faite du trop-perçu,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal 2021 de la Communauté : « Subventions de fonctionnement aux associations ».

M. Fabien PRIGNON, membre du Conseil d'Administration de RADIO FUGI, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the printed name Bernard DEKENS.